Trente-neuvième Année — N° 64 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 5 MARS 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8. — et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 4 MARS 1894

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 3 mars

M. Ch. Dupuy occupe le fauteuil présidentiel.

M. Pelletan monte s'entretenir avec lui. Il s'agit de l'incident que le député radical va soulever tout à l'heure au sujet des révélations de M. Ducret.

M. Dupuy écoute sans sourciller les explications de M. Pelletan. Par moments, il affecte même de sourire.

Les tribunes sont combles. La loge diplomatique est presqu'entièrement garnie.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte des projets de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Saint Jean-de-Luz.

LES FONDS SECRETS

La question Ducret-Dupuy

M. CH. DUPUY. — La parole est à M Pelletan pour déposer une proposition de résolution. (Sensation)

PROPOSITION DE M. PELLETAN

M. Pelletan monte à la tribune. L'attention est générale.

Je dépose, dit-il, une proposition de résolution ainsi conçue : « La Chambre invite le gouvernement à poursuivre contre qui de droit le recouvrement de 8000 fr. payés à titre de subvention à un journal parisien, contrairement à l'affectation du chapitre 36 du budget du ministère de l'intérieur. » Je demande l'urgence sur ma proposition.

Je ne viens pas ici dans la pensée de provoquer un débat irritant (Exclamations ironiques au centre). Je hais les questions personnelles; mais il m'a paru que certaines explications étaient indispensables à l'honneur du gouvernement et de tous les républicains (Applaudissements à gauche).

La Chambre se rappelle les scandales qui se sont produits l'an dernier et l'exploitation à laquelle ils ont donné lieu. (*Mouvements divers.*)

M. CHARLES FERRY. — C'est cette industrie de scandale dont vous vous faites ici l'agent. (Protestations bruyantes à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre.)

M. PELLETAN. — On a produit des faux pour frapper un homme qui tenait un drapeau, pour le frapper dans son droit de vivre et dans son honneur et d'autres avec lui. C'était le plus lâche des assassinats. (Applaudissement à l'extrême gauche).

On se figure la stupeur et l'émotion de ceux qui ont appris qu'une monstrueuse promiscuité pécuniaire existait entre l'homme condamné coupable de ces faits et le gouvernement.

Après avoir attendu longtemps la protestation indignée qu'appelait une telle révélation, nous n'avons rien vu venir. Une démarche faite par le groupe auquel j'appartiens est demeurée sans effet.

M. *Charles Dupuy, debout au fauteuil, écoute impassible* les explications de M. Pelletan et affecte d'être totalement étranger au débat soulevé.

Au banc des ministres, MM. Casimir-Périer et Raynal observent une attitude indifférente.

M. PELLETAN. — Il est évident que l'emploi des fonds secrets, dès l'instant qu'on les vote, doit rester caché. Toutefois, le ministère doit tenir à honneur de nous dire qu'il ne les a pas détournés de leur destination. (Très bien à l'extrême gauche).

Le jour, d'ailleurs, où le secret est dévoilé, il serait immoral de prétendre que l'irresponsabilité peut lui survivre. On ne doit pas laisser croire à la France que ces fonds dont l'usage est nettement défini, on put être dépensés en faveur de l'auteur d'un crime condamné pour ce fait par les tribunaux (très bien), surtout lorsque le crime a été commis contre un représentant de la France. (Exclamations ironiques au centre).

M. CHARLES DUPUY, président. — Laissez parler l'orateur. Ecoutez-le jusqu'au bout.

M. PELLETAN. — Si on ne vient pas s'expliquer ici, la conviction de la France sera faite. (Protestations au centre.)

On n'a qu'à dire : je n'ai pas payé ; on ne fera croire à personne qu'on n'a pas le droit de faire cette déclaration.

M. MILLERAND. — D'autres ministres en ont fait sur des questions semblables. (Agitation.)

M. CHARLES DUPUY. — M. Millerand, faites comme moi, écoutez en silence.

M. PELLETAN. — Soutiendra-t-on que le paiement est sans rapport avec l'acte commis? Les dates sont précises, les circonstances déposent contre cette assertion.

On se rappelle que certains documents produits ici avaient semblé être pris au sérieux par des ministres eux-mêmes. (Agitation.)

INCIDENT

M. DEVELLE, de sa place. — J'ai déclaré à MM. Millevoye, Déroulède et de Morès qu'ils avaient été victimes d'une mystification. (Violentes protestations sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. PAULIN MÉRY. — Au nom de M. Déroulède, je vous donne un démenti formel. (Applaudissements.)

M. CHARLES DUPUY. — M. Paulin Méry, je vous rappelle à l'ordre. (Agitation prolongée).

M. PELLETAN. — L'homme qui a payé les faux papiers est connu de la France entière. Seul, le juge d'instruction persiste à l'ignorer. Le gouvernement, s'il ne nie pas le paiement fait au faussaire, reconnaît par cela même qu'il a cru devoir une certaine atténuation aux coupables.

On a le droit de demander si des hommes qui fabriquaient des faux pouvaient recevoir de l'argent sur les fonds secrets. Cet argent, c'est l'argent des contribuables: est-ce vrai, oui ou non, qu'il ait servi à payer un faussaire?

M. DE BERNIS. — Entre ceux qui ont été payés par Cornélius Herz et ceux qui ont émargé aux fonds secrets, la différence n'est pas grande, que chacun en prenne sa part suivant son grade ! (Applaudissements à droite. Rires au centre).

M. PELLETAN parle de l'union républicaine et accuse les républicains d'ingratitude. C'est moi, dit-il, et mon ami Clémenceau Rumeurs prolongées), qui avons travaillé à faire cette union. (Exclamations ironiques).

On a vu des ministres serrer la main à des calomniateurs (Nouvelles exclamations). Je n'accuse personne, mais je demande des explications; si la Chambre refusait de faire la lumière, ce serait un déshonneur qui retomberait sur elle. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. PASCHAL GROUSSET. — Je demande la démission du président (Violentes protestations au centre, cris à l'extrême-gauche, les interruptions se croisent).

M. DE BERNIS. — Je demande une démission générale. (Rires).

M. CHARLES DUPUY. — M. Pelletan demande l'urgence pour sa proposition.

M. GEORGES BERRY. — Nous allons lui faire un sort. (Rires au centre. Exclamations indignées à l'extrême-gauche).

M. MARCEL HABERT. — Je voterai l'urgence. Il est nécessaire que tous ceux qui ont laissé porter à la tribune les papiers en question viennent s'expliquer. Leur responsabilité est engagée, celle de M. Develle principalement. Lui seul est coupable. (Applaudissements à droite et à l'extrême-gauche).

DÉCLARATION DE M. DEVELLE

M. DEVELLE (mouvement d'attention). — Je répète que j'avais déclaré aux députés et aux journalistes qui étaient venus me consulter que les papiers étaient faux. Je leur ai démontré l'absurdité de certaines accusations, de celle qui visait Rochefort notamment. Je leur ai dit encore que M. Clémenceau lui-même m'avait fourni la preuve qu'il était dans une situation embarrassée.

J'ai ajouté qu'à mon avis, ces messieurs étaient victimes d'une mystification. Je le leur ai dit à eux-mêmes, je l'ai répété au conseil des ministres. (Faibles applaudissements au centre.)

M. CHAUVIÈRE. — Et les dix mille francs de M. Dupuy?

M. Charles Dupuy feint de ne pas entendre.

M. PAULIN MERY. — Il s'agit de savoir si l'affirmation de M. Develle est une affirmation vraie. (Rumeurs et protestations au centre.)

M. Déroulède m'a affirmé que M. Develle n'avait pas mis en doute l'authenticité des pièces qu'on lui présentait. Entre les deux paroles, je préfère celle de M. Déroulède. (Applaudissements aux bancs boulangistes.)

M. Develle ne bouge pas.

M. Charles Dupuy donne lecture de la proposition de résolution de M. Pelletan.

DÉCLARATION DE M. DE BERNIS

M. DE BERNIS a la parole pour expliquer son vote. Je parle, dit-il, en mon nom personnel. J'ai toujours voté contre les fonds secrets : ces fonds qui sont, à ce qu'on assure, des fonds de sûreté générale, ont toujours été *employés contre nous.* (Applaudissements à droite.)

Je ne voterai pas néanmoins l'urgence sur la proposition de M. Pelletan, tant que la Chambre n'aura pas adopté la proposition déjà ancienne de M. de Ramel, tendant à la nomination d'une commission chargée de contrôler l'emploi de ces fonds. (Nouveaux applaudissements à droite.)

L'extrême gauche interrompt à plusieurs reprises, et violemment l'orateur.

M. DE BERNIS. — Ceux qui crient de ce côté de la Chambre ont usé des *fonds secrets, eux aussi, à leur heure.* Ils ne se plaignaient pas alors de l'emploi qui en était fait. (Vifs applaudissements à droite. — Faibles protestations sur les bancs visés.)

M. de Bernis est félicité par plusieurs de ses collègues de droite.

L'URGENCE REPOUSSÉE

M. Charles Dupuy, dont on attend toujours les explications, profite de ce que l'attention s'est un peu détournée de lui pour ouvrir le scrutin sur l'urgence. Bien que le résultat n'en soit pas douteux, vu l'état d'esprit de la Chambre, l'animation est vive pendant le vote.

M. CHARLES DUPUY, d'un air de satisfaction ironique. — Voici les *résultats du scrutin* :

Votants	412
Majorité absolue	207
Pour	126
Contre	286

La Chambre a repoussé l'urgence.

PROPOSITION DE BLAME

M. PASCHAL GROUSSET. — Je viens en mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues déposer une proposition de résolution. Il n'est pas admissible qu'un ministre de l'intérieur...

M. CHARLES DUPUY. - S'il s'agit de votre président, nommez-le.

M. PASCHAL GROUSSET. — Il est inadmissible que le président de la Chambre reste sans s'expliquer sous le coup d'une pareille accusation.

INCIDENT TUMULTUEUX

M. DUPUY — Parlez-nous de la Commune!

MM. FABEROT, CHAUVIÈRE, VAILLANT ensemble. — Nous vous parlerons des assassins de Versailles. (*Protestations violentes.* — Applaudissements.)

Le centre et l'extrême gauche, debout, s'apostrophent au milieu d'un tumulte indescriptible. Le calme finit par se rétablir.

M. Paschal Grousset donne lecture de sa proposition ainsi conçue :

« La Chambre, regrettant que son président n'ait pas cru pouvoir démer l'accusation dont il est l'objet et qui le fait le complice d'un faussaire, passe à l'ordre du jour. » (*Exclamations sur divers bancs.*)

L'extrême gauche crie : Démission ! Démission !

Le centre scande ces cris par un bruit de pupitres.

M. PASCHAL GROUSSET. — C'est une proposition de blâme que nous déposons. (Nouveaux cris.)

Une voix. — La question préalable.

M. CHARLES DUPUY, avec empressement. Je mets la question préalable aux voix. (Protestations à l'extrême gauche. — Agitation prolongée.)

MM. COUTANT, FABEROT. — On ne l'a pas demandée ; nous n'avons pas entendu.

MM. Chauvière et Walter crient de nouveau : Démission ! tandis que le centre refait le même bruit de pupitres.

Une voix : Silence aux hommes de la Commune ! (Tumulte).

M. CHARLES DUPUY. — Le scrutin est ouvert. (Nouvelles *vociférations*).

M. CHAUVIÈRE. — Expliquez-vous.

VOTE DE LA QUESTION PRÉALABLE

Pendant le vote, l'agitation est extrême. Les socialistes sont furieux. M. Dupuy observe avec une attention soutenue la couleur des bleus qu'on dépose dans les urnes.

M. CHARLES DUPUY, avec sérénité. — Voici les résultats du scrutin :

Votants	414
Majorité absolue	206
Pour	348
Contre	66

La Chambre a voté la question préalable. (Applaudissements au centre).

L'incident est clos; agitation prolongée.

LA QUESTION COCHIN

L'INCIDENT DUMAY

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Denys Cochin pour poser une question au ministre des cultes. La question de M. Denys Cochin est relative à l'opinion émise par M. Dumay, directeur des cultes, au sujet de l'arrêté du maire de St-Denis, interdisant le port d'emblèmes religieux aux enterrements.

M. DENYS COCHIN rappelle l'arrêté du maire de St-Denis qui remonte au mois de septembre 1892.

Le maire s'appuyait sur les articles organiques du Concordat relatifs aux communes où sont pratiqués plusieurs cultes; mais à Saint-Denis, sur 40,000 habitants, il n'y a que 800 protestants qui n'avaient, d'ailleurs, jamais réclamé.

L'arrêté, pris au nom de la liberté de conscience, en est la violation flagrante.

Tous ceux qui ont le culte des parents ont ressenti une émotion légitime en songeant qu'on pourrait les empêcher d'enterrer des êtres chers avec les emblèmes de la religion qu'ils aimaient. (Applaudissements à droite et au centre).

Toute la presse a blâmé l'arrêté du Maire, l'affaire est venue au Conseil d'Etat, dont la jurisprudence interdit les cérémonies sur la voie publique, mais autorise le port d'emblèmes.

L'arrêté était illégal, est-il vrai que le directeur des cultes ait défendu la thèse du maire de Saint-Denis.

On peut s'étonner qu'un gouvernement qui annonce son intention de ramener la tolérance et la liberté (Exclamations à l'extrême gauche), souffre qu'un fonctionnaire défende un système qui viole la liberté et la jurisprudence. (Très bien à droite et au centre).

INCIDENT

M. MILLERAND. — Vous n'avez pas protesté sous l'ordre moral.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Nous ne demandons pas la tolérance, mais la liberté pour tous ; nous ne sommes pas des mendiants sur la terre de France. (Applaudissements à droite.)

M. DENYS COCHIN. — Je défie M. Millerand de relever, dans mon passé, un vote contraire à la liberté : c'est au nom de la liberté que je demande au gouvernement de nous dire s'il approuve le directeur des Cultes. (Applaudissements prolongés à droite.)

Déclaration de M. Spuller

M. SPULLER, ministre des cultes. — Le gouvernement n'est pas tenu de s'associer à des indiscrétions commises; les séances du conseil d'Etat ne sont pas publiques. Le gouvernement n'a pas à faire connaître les déclarations qui y ont été faites (Protestations).

Le directeur des cultes a chargé de défendre les droits de la *société laïque, il n'a pas à se placer à d'autres* points de vue que l'application stricte de la loi: il a fait son devoir. (Nouvelles protestations).

Le régime inauguré à Saint-Denis fonctionne à Paris depuis soixante ans, grâce à la modération du clergé et au bon sens de la population.

L'arrêté du maire de Saint-Denis comprenait deux parties : la première relative à l'interdiction des cérémonies sur la voie publique était légale, elle a été ratifiée : quant à la seconde, je la trouve illégale, tyrannique, oppressive. (Applaudissements à droite. Protestations sur les bancs socialistes.)

M. COUTANT. — L'interdiction du drapeau rouge alors?

M. SPULLER. — Le conseil d'Etat ne l'a pas ratifiée: il a bien jugé.

Dans les questions religieuses, un grand principe doit nous dominer, c'est l'esprit de tolérance (Applaudissements au centre) un esprit de tolérance éclairée, qui prend sa source, non seulement dans le principe de la liberté, mais aussi dans un sentiment de charité chrétienne. (Nouveaux applaudissements.)

Nous voulons maintenir les droits de l'Etat, mais tenir compte aussi d'un esprit nouveau. (Applaudissements au centre et à droite. Interruptions violentes à l'extrême-gauche.)

M. SPULLER reprend sa phrase de l'esprit nouveau, qui tend à mettre fin à d'absurdes querelles, à combler les *fossés, à faire l'apaisement dans tous les esprits.* (Nouveaux applaudissements au centre et à droite. Agitation prolongée.)

Réponse de M. Denys Cochin

M. le ministre a eu tort de dire que l'ordre et la tranquillité publique étaient menacés à Saint-Denis, c'est le droit des pauvres que le maire avait violé.

Je ne puis toutefois que le féliciter des déclarations qu'il a faites en terminant.

INCIDENT TUMULTUEUX

M. COCHIN. — Il a parlé avec raison de l'esprit nouveau.

Ici l'extrême-gauche tout entière applaudit ironiquement l'orateur, en se tournant vers M. Spuller, qui paraît ennuyé.

M. DENYS COCHIN finit sa phrase : De cet esprit qui tend à substituer un régime éclairé de tolérance à d'ineptes et tyranniques tracasseries. (Applaudissements au centre et à droite.

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

MM. Brisson et Millerand protestent violemment.

M. BRISSON. — J'ai demandé la parole. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous savez, M. Brisson, qu'il s'agit d'une simple question.

Intervention de M. Brisson

M. BRISSON. — Je demande à la transformer en interpellation. (*Cris : Non, non ! Si, si ! Tumulte.*)

Intervention de M. Casimir Périer

M. CASIMIR PÉRIER (sensation). — Le gouvernement estime que dans les circonstances où se produit le débat, la demande d'interpellation doit être accueillie et l'interpellation discutée immédiatement. (Applaudissements au centre).

La question est transformée en interpellation

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Brisson.

M. BRISSON. — Une explication est nécessaire. M. Denys Cochin a relevé les dernières paroles du ministre avec l'intention de s'en servir dans l'intérêt de son parti. Il ne faut pas d'équivoque. Je demande donc au ministre ce qu'il entend par cet esprit nouveau qui anime le gouvernement actuel et qui le différencie de ses prédécesseurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Explications de M. Spuller

M. SPULLER (*Mouvement général d'attention*). — J'ose prétendre que pour ceux qui me connaissent, je n'ai point changé. Si j'ai parlé d'esprit nouveau, je n'ai pas entendu par là qu'il y eut quelque chose de nouveau dans ma manière de comprendre mes devoirs (Très bien à gauche.)

J'ai entendu murmurer dans l'hémicycle que j'étais infidèle à une mémoire chère, que je trahissais la République. Non Je ne me suis rallié à aucune communion religieuse, pas même la franc-maçonnerie, mais je suis toujours opportuniste et j'ai pour devoir d'observer la marche des choses. Or, ce qui pouvait paraître utile il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui. La Chambre actuelle n'est certainement par animée des mêmes passions religieuses que ses devancières. Oui, je le pense et ne le cache pas, le pays est las des luttes et des violences. (Appl. au centre).

J'ai fait autrefois ce que commandait la situation; j'ai fait voter les lois que je considérais comme nécessaires et auxquelles je crois encore qu'on ne doit pas toucher. Je ne regrette rien mais, j'ai déclaré qu'il y a longtemps que cette lutte contre l'Eglise était ce qui avait fait le plus de mal à la démocratie.

INCIDENTS TUMULTUEUX

Aujourd'hui, l'attitude de l'Eglise a changé. A une situation nouvelle il faut une politique nouvelle: au lieu de continuer une guerre mesquine et vexatoire, il faut faire preuve d'un esprit de rénovation et de libéralisme. (Applaudissements répétés au centre).

L'extrême-gauche vocifère. MM. Brisson et Pelletan s'agitent et apostrophent le ministre au milieu du bruit.

M. SPULLER. — Ce n'est point un esprit d'abdication et d'abandon. (Nouveaux hurlements à l'extrême-gauche).

On entend ces cris : Réactionnaire rallié.

M. LE PRÉSIDENT agite vainement sa sonnette. Le tumulte est à son comble.

M. SPULLER *cherche vainement à dominer le bruit.* Il entreprend des explications embarrassées dont on ne saisit pas un mot.

On lui crie : Parlez-nous des lois scolaires.

A droite MM. de Bernis et Avez s'apostrophent. M. Coutant, debout, menace M. de Bernis du poing.

Une voix perçante et rageuse se fait entendre. C'est M. Goblet qui crie : Avouez donc le pacte avec le pape.

M. SPULLER. — Il ne m'en coûte pas de reconnaître dans le pape un homme digne du plus profond respect et investi de la plus haute autorité morale. (Nouvelles vociférations à l'extrême-gauche).

M. SPULLER. — L'ancienne politique a trop souvent donné lieu à l'accusation d'être tyrannique. (Applaudissements au centre.)

L'extrême-gauche debout, hurle et conspue le ministre avec fureur.

M. *Casimir Périer prend des notes. On prévoit dès à* présent son intervention.

M. SPULLER. — Je veux encore une fois qu'on s'inspire des principes supérieurs de tolérance, de charité sociale et de fraternité. Il n'y a pas de programme supérieur à celui-là (Applaudissements au centre.)

Réplique de M. Brisson

M. BRISSON. — Les explications de M. le ministre ne sont en réalité qu'un acte de contrition pour le passé. Le gouvernement parle de tolérance comme d'une chose nouvelle. Jamais la République n'en a méconnu. Elle n'a fait que répondre à une guerre offensive et sauvage. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Nous constatons aujourd'hui les résultats de la politique papale. On vous apporte un acte d'accusation contre les gouvernements antérieurs.

L'ORDRE DU JOUR BRISSON

Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, persistant dans les principes anti-cléricaux dont s'est toujours inspirée la politique républicaine et qui seuls peuvent préserver les droits de l'Etat laïque, passe à l'ordre du jour. »

LES AUTRES ORDRES DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu deux autres ordres du jour, un de M. Trélat ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour » ; un autre de M. Leygues que voici : « La Chambre, convaincue que le gouvernement saura maintenir les droits de l'Etat laïc et rester fidèle aux vieilles traditions républicaines, passe à l'ordre du jour ».

DÉCLARATION DE M. CASIMIR PÉRIER

M. CASIMIR PÉRIER. — Il est essentiel que l'on ne vote pas sur un malentendu. Le ministre des cultes a dit qu'une politique nouvelle devait être pratiquée. C'est aussi mon sentiment. Quand la République s'est fondée, elle a eu à triompher de certaines résistances. Dans ce but, elle a fait les lois scolaire et militaire.

Nous ne renions rien de ce patrimoine de la République: mais de la lutte engagée entre le pouvoir laïc et l'autorité religieuse, nous devons constater que le premier est sorti vainqueur. Il serait donc indigne de la République de poursuivre une guerre de tracasseries mesquines. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

Nous avons autre chose à faire que d'exciter les citoyens les uns contre les autres. (Très bien.)

Nous ferons respecter les droits de l'Etat; mais lorsqu'une mère, une veuve, veulent apporter une croix sur une tombe, nous ne croyons pas que les droits de l'Etat soient menacés. (Nouveaux applaudissements).

Nous avons l'intention bien arrêtée de gouverner, et si le clergé sortait des limites où il doit se tenir, nous saurions agir en conséquence.

LA QUESTION DE CONFIANCE

Mais encore une fois nous trouvons que, dans ce pays, il y a assez de sujets de discorde. Nous voulons apaiser celles qui existent dans la mesure du possible.

M. PELLETAN. — C'est tendre la main à droite pour faire la guerre à gauche.

M. CASIMIR PÉRIER. — Nous avons des devoirs à remplir. Nous demandons à la Chambre de nous accorder sa confiance pour que nous ayons de l'autorité au dehors. (Applaudissements au centre).

Intervention de M. Goblet

M. GOBLET. — On ne peut tolérer un gouvernement qui vit dans une équivoque. M. le ministre des cultes a fait amende honorable pour le passé. J'ai été mêlé à ce passé, j'ai été président du conseil.

INCIDENT

M. DE BERNIS. — Vous avez fait tirer sur des femmes à Châteauvillain. Vous les avez fusillées. Voilà votre rôle! (Applaudissements à droite et au centre.)

M. GOBLET. — Est-il vrai que le Cabinet fera respecter les droits de l'Etat quand des chapelles non autorisées seront rouvertes. Je me demande s'il accomplit son devoir quand j'assiste à une véritable levée de boucliers contre la *nouvelle loi sur les fabriques.*

M. Goblet dénonce l'alliance du gouvernement avec la droite et avec les ralliés.

M. BINDER. — Quand vous avez voulu être élu au Sénat, vous qui parlez d'alliance, M. Millerand, votre ami est venu me demander de voter pour vous. (Applaudissements et rires à droite et au centre.)

M. Goblet balbutie des explications embarrassées.

M. CHAUVIÈRE. — C'est une lâcheté.

M. MILLERAND. — La démarche dont parle M. Binder n'a pas été faite. (Mouvements divers).

M. GOBLET. — Je viens dénoncer la politique d'alliance avec les ralliés qui marchent sous la conduite du Pape. Vous allez chercher des alliés du côté de l'église, à droite, dans la réaction.

PROTESTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. CASIMIR PÉRIER, de sa place. — Vous apportez ici une insinuation gratuite. Nous gouvernons toujours avec la majorité républicaine.

M. GOBLET. — Vous gouvernez avec la réaction. C'est nous qui resterons avec la République. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'ORDRE DU JOUR BARTHOU

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu un nouvel ordre du jour de M. Barthou. En voici le texte : « La Chambre confiante dans la volonté du gouvernement de *maintenir les lois* républicaines et de défendre les droits de l'Etat laïque, pas à l'ordre du jour. »

M. CASIMIR PÉRIER. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Barthou.

Déclaration de M. de Baudry-d'Asson

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Je viens expliquer mon vote: Les lois qui sont le patrimoine de la République sont la loi de l'école sans prêtres et des séminaristes sac au dos. Le gouvernement a déclaré qu'il ne les abandonnerait pas. Je viens donc protester, et je crois de mon devoir de voter contre le gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. — La priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Brisson.

M. C. PÉRIER. — Le gouvernement la repousse.

M. LE PRÉSIDENT. — Le scrutin est ouvert sur la priorité de l'ordre du jour de M. Brisson.

Voici les résultats du scrutin : Votants, 503 ; majorité absolue, 254 ; pour, 194; contre 315.

La priorité est donc repoussée pour l'ordre du jour Brisson.

Reste l'ordre du jour Barthou.

Déclaration de M. de Mun

M. DE MUN. — Je viens expliquer mon vote. Je suis dans une situation difficile après les explications que viennent de nous donner MM. Casimir Périer et Spuller. Il m'est impossible d'émettre un vœu qui serait un blâme pour des paroles que j'approuve. (Très bien à droite.)

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. CASIMIR PÉRIER. — Je n'ai qu'un mot à dire : On nous demande d'accepter l'ordre du jour pur et simple: nous avons préféré celui de M. Barthou parce qu'il est d'accord avec les termes de la déclaration que nous avons faite en prenant le pouvoir.

En cette circonstance, nous ne pouvons avoir rien de commun avec M. de Mun pas plus qu'avec M. Goblet.

Je rappellerai à M. Goblet, qui nous reproche d'aller à droite, qu'en 1887 il demandait à cette fraction de l'assemblée de prêter son concours au cabinet qu'il présidait.

M. GOBLET. — Ce que vient de dire M. Casimir Périer s'applique évidemment au Cabinet Rouvier. (Longue interruption.)

M. ROUVIER se lève à son banc et dit au milieu du bruit : C'est inexact, je l'ai déclaré.

M. GOBLET. — On cognait mon œuvre de laïcisation (Violentes interruptions à droite.)

M. LEMIRE. — Vous ne pratiquez pas la liberté mais l'intolérance.

M. BINDER. — Je viens expliquer mon vote. MM. Spuller et C. Périer ayant déclaré qu'ils ne voulaient pas de la politique possée, je voterai pour l'ordre du jour de M. Barthou.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la priorité pour l'ordre du jour de M. Barthou.

Voici les résultats du scrutin : Votants 539. Majorité absolue 220. Pour 280. Contre 159.

La priorité est accordé.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR BARTHOU

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Barthou.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Votants	400
Pour	280
Contre	120

La Chambre a adopté l'ordre du jour de M. Barthou.

La séance renvoyée à lundi, est levée à 6 h. 30.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

UNE LETTRE DE M. DEVELLE

Le Figaro a reçu de M. Jules Develle, ancien ministre des affaires étrangères, la lettre suivante :

« Paris, 2 mars 1894.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Dans le numéro de votre journal paru ce matin, un rédacteur, M. Bouland, attribue à M. Flourens le langage suivant :

« La politique du président de la République... s'est marquée dans plusieurs occasions — en dehors de celle qu'on signale aujourd'hui avec des points sur les *i* — notamment quand, par pure et légitime déférence, l'un de mes successeurs au quai d'Orsay, M. Develle, soumit au tsar les noms sur lesquels s'était arrêté le gouvernement pour la légation de Copenhague et l'ambassade de Vienne. Chacune de ces listes se composait de trois noms.

» L'empereur de Russie fit preuve d'un tact infini et agréa les premiers de chaque liste. Malgré ce choix sollicité, on trouva bon d'envoyer à Copenhague M. Ribot-Ormesson, et à Vienne, M. Lozé, c'est-à-dire ceux dont le tsar n'avait pas vu en tête de la liste.

» J'ai le devoir de vous signaler que les renseignements recueillis par votre rédacteur auprès de M. Flourens sont inexacts.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» JULES DEVELLE. »

RÉPONSE DE M. FLOURENS

M. Flourens répond en ces termes, à cette lettre, dans la *Patrie* :

» Je me bornerai à faire observer que j'ai purement et simplement rappelé à M. Bouland des faits qu'il connaissait déjà parfaitement, qui avaient été publiés dans le *Figaro* en novembre dernier, reproduits par toute la presse, avec défi d'opposer un démenti.

» M. Develle avait alors gardé un silence absolu. Il n'est donc pas fondé à dire que ce sont des renseignements recueillis auprès de moi et à se borner à un démenti tardif.

« Il faudrait qu'il expliquât pourquoi il n'a pas demandé de rectification à M. Ernest Daudet, qui a consacré ces *faits*, dans son ouvrage : *Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe (1873-1893)*, page 399, note 1, comme acquis à l'histoire. »

EN RUSSIE

L'*Autorité* annonce que les deux numéros du *Figaro* racontant des incidents particuliers qui auraient eu lieu à Copenhague, en vue de l'alliance franco-russe, ont été saisis à la frontière russe, par ordre du tsar, et leur vente a été interdite dans tout l'Empire.

LES ANARCHISTES

Complicités inattendues

Paris, 3 mars. — A mesure que se poursuivent les arrestations d'anarchistes, tant à Paris que dans la banlieue, de nouveaux agents sont envoyés chaque jour pour continuer ces arrestations.

L'examen des dossiers des émeutes de Ravachol fournit une ample moisson d'individus affiliés aux anarchistes et dont on ne se préoccupait aucunement au début de leur propagande par le fait.

On découvre même bien des choses qui n'étaient pas soupçonnées.

C'est ainsi que l'on vient d'être amené à reconnaître que des anarchistes étaient en correspondance avec différents fonctionnaires municipaux des départements qui partageraient complétement leurs doctrines.

La preuve en est acquise, on pourra en juger d'ici quelques jours par les révocations qui vont être la conséquence de ces découvertes.

Les perquisitions et les arrestations d'aujourd'hui

Les opérations dirigées contre les anarchistes continuent chaque jour. Ce matin encore, les perquisitions suivantes ont été faites par divers commissaires de police :

1, Tournadre, 52, rue Ramey. M. André, commissaire de police; 2, Rigolet, 48, rue Lacépède, M. Remougin, commissaire de police; 3, Hébert, 71, rue du Bois, à Levallois, M. Guillebert, commissaire de police; 4, Heurteau, 23, rue du Canal ou 14, rue Desolerie, à Saint-Denis, M. Gavrelle, commissaire de police; 5, Kilchenstein, 169, boulevard Ornano, à Saint-Denis; 6, Malher, rue de la Voyette, 10, à Ivry, M. Duponnois, commissaire de police.

7, Félix, rue Lemaître, à Asnières, M. Mourgues, commissaire de police ; 8, Thiébault, 85, rue de Paris, à Boulogne, M. Martin, commissaire de police ; 9, Lamirande, 69, rue Voltaire, à Puteaux, M. Lagaillarde, commissaire de police ; 10, Ceaglio, 5, rue d'Alsace, à Clichy, M. Gilles, commissaire de police ; 11, Defosse, 46, rue Heurteau, à Aubervilliers, M. Poète, commissaire de police ; 12, Parisis, 38, avenue Victor-Hugo, M. Pajol, commissaire de police. Sept arrestations ont été opérées.

Voici les noms des anarchistes arrêtés. Parisis (Charles), Ceaglio (Joseph-Alexandre), Thiébaut (Eugène), Félix Lucien), Malher (Jacob-Henri), Hébert (Georges-Henri), Rigolet (Alexandre). Ces sept anarchistes ont été écroués au Dépôt.

La dynamite en Bohême

Prague, 3 mars. — On a trouvé contre la porte centrale de l'église décanale à Jung-Bunglo, une bombe contenant deux cartouches de poudre explosive et de la poudre fine dans une bouteille en verre entourée de fil de fer et de chiffons. La mèche s'était heureusement éteinte d'elle-même.

LE SUCCESSEUR DE M. GLADSTONE

Londres, 3 mars. — Lord Rosebery, qui était en villégiature près d'Epsom, a reçu ce matin, de très bonne heure, les dépêches qu'un courrier spécial lui a apportées et il est parti pour Londres. En arrivant chez lui, il a trouvé deux nouvelles dépêches dont il a pris immédiatement connaissance.

Les ministres sont partis de Londres à une heure pour aller assister au conseil privé qui doit se réunir à Windsor.

M. Gladstone qui a, comme nous l'avons dit, couché au château, était debout ce matin de très bonne heure; il a fait une promenade à pied et paraissait se porter à merveille.

Le train spécial amenant quatre ministres, est arrivé à Windsor à 1 h. 40; lord Rosebery ne s'y trouvait pas.

Dans le conseil privé, il ne sera fait aucune allusion à la démission de M. Gladstone. Ce dernier la donnera à l'issue de la réunion consacrée exclusivement à la prorogation du Parlement. Le conseil privé se tient actuellement, il sera très court. M. Marjoribanks, après s'être longuement concerté, hier avec M. Gladstone, a répondu par écrit à la lettre de M. Labouchère. La teneur de cette réponse n'est pas connue. En attendant l'impression augmente que M. Labouchère parlait surtout en son nom personnel et que la grande majorité des radicaux partisans de M. Gladstone se prononcent en faveur de lord Rosebery.

FEUILLETON DU 5 MARS. — N° 24.

DIANE-LA-PALME

Par JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

LA JOIE D'AIMER

II

La Rencontre

Mais tout à coup il entendit une voix qui l'appelait désespérément :

— Monsieur ! monsieur !

Et une main prenait la sienne, essayait de le relever, de l'entraîner ; la main était douce, la voix, bien que terrifiée, était douce aussi ; c'étaient la voix et la main d'une femme.

Dans les ténèbres, dans ces nuages de fumée rabattus par les bourrasques, il ne pouvait la distinguer.

— Venez ! Venez ! suivez-moi ! Réunissez toutes vos forces ! ne perdez pas une seconde ou c'est la mort.

Et la main, d'une pression impérieuse, l'attirait toujours, le soulevait.

Il se trouva debout, chancelant, sans pensées, obéissant seulement à l'instinct de la vie, non encore évanoui tout à fait.

La main ne le quittait pas, l'entraînait.

Il se laissait faire. Rêvait-il ? Existait-il toujours ?

Fut-ce en songe qu'il se sentit, tout à coup, rouler sur une pente hérissée de roches coupantes comme des rasoirs, trébuchant, tombant, se relevant meurtri, du sang coulant sur son visage, pendant qu'au-dessus de sa tête des arbres carbonis